

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 19 mars 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 19 mars 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Date de l'affichage : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AYGLON Philippe, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, LE ROUX Thierry, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc,

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Julien AUBERT

Objet : Demandes de remises gracieuses

CS202403004

Le Président informe l'assemblée que suite aux relèves des compteurs de fin d'année 2023, les usagers ayant eu une forte consommation (plus du double de la consommation habituelle) ont été informés par courrier. Nous avons aujourd'hui deux usagers qui demandent une remise gracieuse sur facture, leur dossier ne rentrant pas dans le cadre de l'application de la Loi WARSMANN (fuite sur canalisation après compteur). Après recherches et échanges, ces deux usagers auraient subi un acte de malveillance qui a donné lieu à dépôt de plainte. Il s'agit des usagers aux contrats 6292 et 7472. Les surconsommations relevées sont de 1546 m³ et 250 m³.

Jean-Jacques ARAKELIAN propose également de créer une commission spéciale qui étudiera les demandes en amont et fera des propositions pour une prise de décision en comité syndical. Cette commission est constituée de Jean-Jacques ARAKELIAN, Thierry LE ROUX, Bernard ECLERCY, Philippe AYGLON et Julien AUBERT pour les élus, les agents du SISPEC seront sollicités au besoin

Décision :

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à la majorité des membres présents et représentés (13 voix pour, 6 voix contre mais favorables à une remise gracieuse de 50%) d'accorder une remise gracieuse de 25% des volumes relevés soit 63 m³ pour le contrat 7472 et 387 m³ pour le contrat 6292.

Le Comité Syndical décide également de créer une commission spéciale qui étudiera les demandes en amont et fera des propositions pour une prise de décision en comité syndical. Cette commission est constituée de Jean-Jacques ARAKELIAN, Thierry LE ROUX, Bernard ECLERCY, Philippe AYGLON et Julien AUBERT pour les élus, les agents du SISPEC seront sollicités au besoin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

